

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--:  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:--:

DECRET N°75-182 du 8 Août 1975

portant nomination du Camarade DEBADE  
Narcisse, Officier de Police, en qua-  
lité de Directeur de la Sécurité d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet  
du Président de la République et la structure des ministères, notamment  
son article 15 ;  
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement ;  
VU le décret N°75-78 du 1er avril 1975, déterminant les directions géné-  
rales et directions des ministères ;  
Sur proposition du Président du Bureau Politique du Conseil National de  
la Révolution ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade DEBADE Narcisse, Officier de Police, est nommé  
Directeur de la Sécurité d'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction  
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

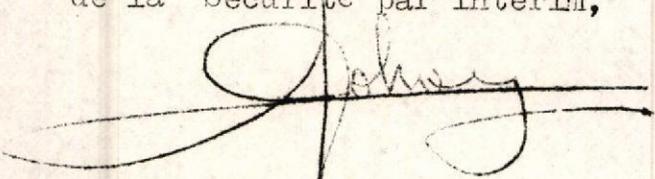
Fait à COTONOU, le 8 Août 1975

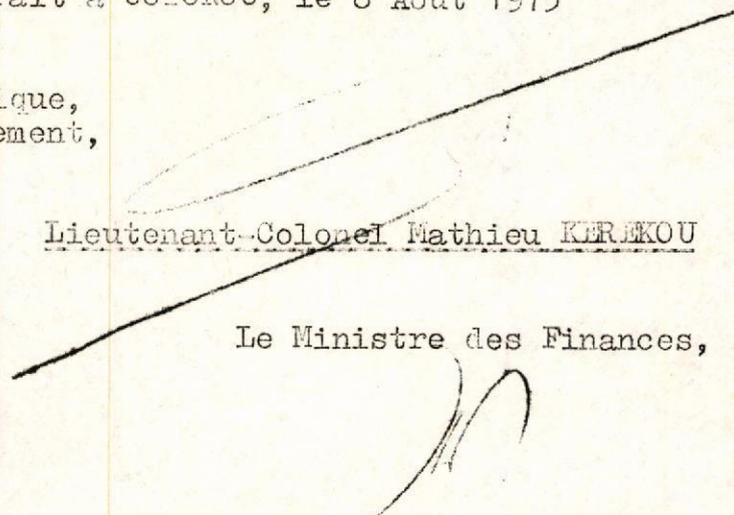
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité par intérim,

Le Ministre des Finances,

  
Lieutenant de Gendarmerie  
Martin DOHOU AZONHIHO

  
Intendant Militaire de  
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 4 MIS 2 DSN 2 DSE 1 Intéressé 1 SGG 4 Cab.Mil. 1